



www.fondation-capca.com



www.fondation-capca.com

APPEL A PROJET 2018/2019

REGLEMENT

Contexte

La Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur (ci-après la « Fondation d'Entreprise »), dont le siège social est situé 111, avenue Emile Dechame, BP 250 - 06708 Saint-Laurent-du Var Cedex, créée en 2008, a pour objet de participer et d'apporter son soutien à toutes actions présentant un caractère d'intérêt général dans les départements des Alpes de Haute Provence, des Alpes-Maritimes et du Var, en respectant les grands principes directeurs du développement durable.

Dans ce cadre, la Fondation d'Entreprise lance un appel à projets destiné à soutenir des projets proposés par des organismes à but non lucratif dans le cadre de la réalisation d'actions dans l'un ou l'autre des axes suivants :

- Le développement durable,
- Le cadre de vie,
- L'environnement,
- Le patrimoine.

Objectifs et orientations de l'appel à projets

Dans le cadre de sa politique de mécénat et d'une démarche responsable et sociétale, la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR donne les moyens aux organismes d'intérêt général d'apporter une aide de proximité à ces projets sur l'ensemble de son territoire.

L'appel à projets a pour vocation de permettre aux organismes d'intérêt général locaux, ou régionaux :

- de développer et pérenniser leurs programmes ou d'en créer de nouveaux.
- de créer ou de pérenniser des initiatives locales.

Son soutien financier peut se répartir sur une, deux ou trois années consécutives. Le versement concernant des projets pluriannuels se fera au vu de l'état d'avancement du projet.

Un organisme sans but lucratif ayant postulé et/ou ayant été précédemment soutenue, dans le cadre de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, peut présenter de nouveau sa candidature.

Critères de participation

Les porteurs de projets qui souhaiteraient déposer leur candidature au présent appel à projets 2019 de la Fondation d'Entreprise devront, notamment, remplir les critères cumulatifs suivants :

- Etre un organisme français à but non lucratif d'intérêt général pouvant délivrer des reçus fiscaux¹.
- Pas de durée minimum d'existence : les porteurs de projets constituant un organisme d'intérêt général dans le but de répondre à cet appel à projets sont les bienvenus. L'organisme devra toutefois être déclaré à la préfecture.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles au présent appel à projets 2019 de la Fondation d'Entreprise :

- Exclusivement des actions mises en œuvre dans les départements des Alpes de Haute Provence, des Alpes Maritimes et du Var (quel que soit le siège social de la structure porteuse de projet),
- Projets présentant une dynamique d'intérêt général, ayant un caractère innovant, favorisant le développement économique des territoires, accompagnant l'éducation financière et numérique vers tout public,
- Projet à vocation pérenne,
- Le soutien financier peut concerner des dépenses d'investissement et d'équipement, à l'exception des coûts fixes de fonctionnement tels qu'exclus ci-dessous, soit : acquisition de matériel, équipements, mobilier, aménagement de locaux, etc.
- La Fondation privilégie les projets mobilisant une aide concrète, et faisant appel à des cofinancements notifiés ou confirmés (grandes collectivités, Etat, mécénats d'entreprises, fondations et fonds de dotation, etc).

Sont exclus du présent appel à projets 2019 de la Fondation d'Entreprise :

- les projets émanant de particuliers ou concernant des individus
- les projets portés par des sociétés
- les projets hors champ territorial
- les projets ayant trait à la santé
- les projets à consonance/caractère politique, syndical ou culturel/confessionnel,
- les investissements fonciers et immobiliers
- les coûts fixes de fonctionnement des structures (loyers et charges afférentes, salaires des personnels, ...)
- les événements spécifiques (colloques, conférences) à caractère de communication

¹ *Est d'intérêt général toute organisation qui respecte les critères suivants : avoir une activité socialement utile au sens de l'article 238bis du Code Général des Impôts, avoir une gestion désintéressée, ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes (ne pas exclure d'éventuels bénéficiaires) et ne pas entretenir de 'relations privilégiées' avec une entreprise qui en retire un avantage concurrentiel.*

Durée des projets

Cet appel à projets 2019 porte sur des projets dont la durée ne pourra excéder 3 ans.

Montant

Le montant maximum alloué par projet est de 20 000 euros.

Modalités de participation et date limite de dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être déposé en ligne, au plus tard le 30 avril 2019 à minuit sur le site de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur au moyen du formulaire ci-après.

Toute candidature non conforme ou incomplète ne sera pas recevable et ne pourra être sélectionnée dans le cadre du présent appel à projets 2019.

Procédure de sélection

Tous les projets adressés sont instruits par la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR qui réalise à partir du 2 mai 2019,

- une première phase d'instruction : lecture et analyse des dossiers
- envoi des réponses aux organismes non retenus (n'entrant pas dans les critères d'éligibilité)
- une deuxième phase d'instruction des dossiers éligibles analysés suivant différents critères permettant de les apprécier dans leur globalité et d'évaluer leurs atouts :
 - o Qualité du projet, pertinence, impact réel et durable sur les bénéficiaires ;
 - o Faisabilité opérationnelle et financière du projet;
 - o Caractère original et innovant du projet;
 - o Existence de dispositif d'évaluation : objectifs quantifiables, indicateurs de suivi et d'évaluation;
 - o Attention portée à la qualité du dossier de candidature.

Cette présélection est soumise à la Commission de Recherche et de Sélection des Partenariats –composée notamment d'administrateurs de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR

La validation sera actée en Conseil d'Administration de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR.

Le Conseil d'Administration choisira d'accompagner les projets retenus pour un budget global de l'ordre de 150 000 euros.

Par la suite, dans le cadre de l'organisation du Prix du public, les projets sélectionnés par la Conseil d'Administration seront présentés au vote des internautes sur Facebook à partir du 16 juillet 2019 jusqu'au 31 août 2019 permettant de classer l'ordre de préférence des projets sélectionnés.

Les lauréats seront désignés lors d'une cérémonie, organisée par la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Provence.

Engagements des porteurs des projets sélectionnés

Les porteurs des projets sélectionnés s'engagent :

- A assurer le suivi d'informations, par des rapports intermédiaires narratifs et financiers selon l'avancement du projet et un rapport final. Ces rapports couvrent la totalité du projet et permettent une évaluation de l'impact durable du projet en termes économiques des populations concernées.
- A accepter que la Fondation d'Entreprise publie sur tout support le montant du soutien qu'elle aura apporté au projet et les détails dudit projet.

Modalités de versement du soutien

Le règlement est effectué par virement sur le compte bancaire du porteur de projet sur présentation notamment d'un appel de fonds avec factures acquittées, selon les modalités de versement fixées lors de la décision d'attribution.

Dossier de candidature

Fiche d'identité de l'organisme

Tous les champs sont à remplir obligatoirement.

Nom de l'organisme	Association Ecollo
Coordonnées du siège social	<u>Adresse</u> Hôte de ville Rue : place de la libération Code Postal : 83610 Ville : Collobrières Pays : France Tél. fixe : 0494138383 Tél. portable : 0767941847 Fax : Site web : http://ecollo.fr Email : projet@ecollo.fr
Coordonnées de l'antenne porteuse du projet (si différente de celle du siège)	<u>Adresse</u> Rue : Code Postal : Ville : Pays : Tél. fixe : Tél. portable : Fax : Site Web : Email :
Forme juridique	<input checked="" type="checkbox"/> Association Association reconnue d'utilité publique <input type="checkbox"/> Autre

Date de création (J.O.)	23/01/18
Objet de l'association	L'Association a pour objet de favoriser l'échange, les relations et l'épanouissement de toutes les personnes et associations utilisatrices des ressources naturelles et culturelles du patrimoine remarquable du massif des Maures par l'organisation d'évènements et toute action, méthode, pratique et projet s'inscrivant dans une démarche de réduction d'impacts environnementaux alliant savoir-faire ancestraux et expérimentations écologiques.
Activités principales	
Couverture géographique	Régionale <input checked="" type="checkbox"/> Départementale <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunale <input checked="" type="checkbox"/> Communale
Nombre de salariés	
Nombre de bénévoles	34
Budget 2018	734,00 €
Budget prévisionnel 2019	
Nom et coordonnées du Président (ou représentant légal) (téléphone et adresse mail)	Jean-Louis Simion 0494480337 loulou@ecollo.fr
Votre organisme a-t-il déjà été soutenu par la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	<input type="checkbox"/> NON Si oui, en quelle année ?
Avez-vous déjà bénéficié du soutien financier du groupe Crédit Agricole ?	<input type="checkbox"/> NON Si oui, dans quel contexte et en quelle année ?

Fiche de description du projet soumis à l'appel à projets

Tous les champs sont à remplir obligatoirement.

Nom du projet	TROCOLLO
Localisation (CP) :	83610 Collobrières
Objectifs du projet	mise en place d'une ressourcerie/recyclerie sur la commune de Collobrières dans le Var en région PACA
Bénéficiaires du projet :	les particuliers, les collectivités et les entreprises
Date de début du projet	Juillet 2019
Date de fin du projet	Décembre 2019
Montant total du projet	45650
Le montant du financement demandé	20000
Sur quelle durée (1, 2, 3 ans) ?	■ 1 an (100% du montant demandé)
Avez-vous d'autres partenaires financiers ?	Partenaire privé ■ Partenaire public Pas d'autre partenaire

Comment avez-vous connu l'existence de cet appel à projets ? Plusieurs réponses possibles.

■ Par ma Caisse Régionale Crédit Agricole

Par Internet : préciser le site

Autre.

Dans quel contexte (général / institutionnel / juridique / socio-économique) s'inscrit votre projet ? (..... signes max.)

- Précisez les besoins que vous avez identifiés sur votre territoire
- Fournir des références à toute(s) étude / publication / données statistiques ou évaluations directement en relation avec les thématiques traitées.
- Par ailleurs, le projet est-il lié à une stratégie nationale, gouvernementale, régionale, départementale ou encore locale ?

Avec plus de 500kg de déchets par an et par habitant du Var, avec de plus ceux de l'activité économique, il y a un gisement important d'objets et de matières. En dehors des canaux classiques de recyclage (verre, papier, métaux, ...), la principale partie est ensevelie à l'ISDND du Roumagayrol de Pierrefeu-du-Var, dont l'autorisation préfectorale d'exploitation en enfouissement s'arrête en novembre 2019. Il devient donc urgent de mettre en place des solutions pérennes pour pouvoir gérer le devenir des déchets en globalité.

Plusieurs organismes dont l'ADEME en particulier ont menés des études relatives à la gestion des déchets et à leur réduction par des solutions de mise en places de ressourceries, par exemple le panorama de la deuxième vie des produits en France - Réemploi et réutilisation (<https://www.ademe.fr/panorama-deuxieme-vie-produits-france-reemploi-reutilisation-actualisation-2017/>) 'ou l'analyse technico-économique de structures de réemploi et / ou de réutilisation en France (<https://www.ademe.fr/analyse-technico-economique-structures-reemploi-reutilisation-france>)

Le projet est totalement lié aux stratégies du gouvernement de la réduction des déchets au niveau européen, national, régional, départemental, et au niveau de la municipalité de Collobrières dans son objectif « zéro déchets ». La réglementation Européenne (directive cadre européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008) hiérarchise les modes de gestion des déchets à privilégier avec la priorité donnée à la prévention des déchets : le réemploi doit être privilégiée, devant le recyclage et devant la valorisation énergétique. Cette directive a été transposée dans la Réglementation Française (ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010) qui confirme la priorité donnée à la prévention par la réduction de la production et de la nocivité des déchets. L'ordonnance déchets précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets consistant à privilégier la préparation en vue de la réutilisation (devant le recyclage, les autres formes de valorisation et l'élimination). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a inscrit la réparation comme une priorité parmi ses objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets.

Décrivez votre projet (..... signes max.)

Décrivez :

- les principales actions de votre projet ;
- les intervenants sur le projet ;
- le calendrier indicatif avec, pour les demandes de soutien pluriannuelles, le détail de ce qui sera fait chaque année ;
- l'importance de votre projet pour les bénéficiaires

Le but du projet est d'encourager les particuliers, les collectivités et les entreprises à réduire les volumes de déchets produits, mettre en place des filières de valorisation énergétique et matière, et s'engager vers une économie plus sobre en énergie et en ressources naturelles.

Par le projet volontaire de création de ressourceries, inscrit dans une dynamique accompagnée par la commune, nous proposons que Collobrières, et par extension d'autres territoires dans le futur, s'engagent résolument dans une démarche visant à réduire significativement le gaspillage et le volume des déchets. Par la réutilisation/revalorisation d'objets et de matières, nous favoriserons collectivement des modes de consommation et de production responsables qui limiteront, à terme, l'impact sur l'environnement. Les actions que peuvent développer les ressourceries de Collobrières contribueront également à l'évolution de nos modes de vie marqués par le "jetable". Elles participeront ainsi à la préservation des ressources naturelles.

La disposition géographique isolée de Collobrières, capitale des Maures, en fait un projet particulier et pilote avec l'ambition de s'étendre et se multiplier dans un premier temps dans la communauté de communes MPM et à terme dans le massif des Maures, territoire d'étendue de prédilection de l'association ecollo.

La mise en place de la ressourcerie TROCOLLO est en cours, pour une réalisation pouvant être envisagée fin 2019

Quels sont les résultats attendus par la réalisation de votre projet ? Exemples chiffrés notamment (..... signes max.)

Le bénéfice matériel des ressourceries est évaluée sur le poids des déchets évités à l'enfouissement. Tous les objets et matériaux doivent être évalués, triés, pesés, stockés, puis éventuellement réparés, valorisés, transformés ou démantelés. Nous ne disposons pas actuellement de chiffrage mais il est commun que le volume des déchets évités soit au minimum du tiers,

Quel est le rayonnement territorial de votre projet ? (.....signes max.)

La disposition géographique isolée de Collobrières, capitale des Maures, en fait un projet particulier et pilote avec l'ambition de s'étendre et se multiplier dans un premier temps dans la communauté de communes MPM et à terme dans le massif des Maures, territoire d'étendue de prédilection de l'association ecollo. Par extension nous proposons également de devenir pilote dans le domaine pour une extension en région PACA, qui ne dispose que peux de structures équivalentes.

Quels sont précisément vos besoins financiers pour ce projet ? (.....signes max.)

- Expliquer l'affectation des sommes sollicitées auprès de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR.

Le financement principal demandé pour le projet est un budget d'investissement pérenne permettant la mise en place de la structure sur du long terme.

Quels sont les autres partenaires financiers du projet (nom et montant du soutien, acquis ou en cours) – (.....signes max.)

Plusieurs partenaires financiers sont envisagés :

Europe : appels à projets

national : appels à projets

ADEME : appels à projets, soutien thématique

région PACA : appels à projets, soutien logistique

département Var : soutien logistique et fonctionnel

communauté de communes MPM : gestion des déchets

commune de Collobrières : soutien logistique, fonctionnel, administratif

Suivi du projet (..... signes max.)

Merci de proposer des indicateurs qui permettront de mesurer le succès de votre projet (au moins un indicateur par résultat) – un indicateur est une information qui doit être mesurable / réalisable / cohérente.

L'indicateur principal est les reprises sur cotas de tonnages évités au transport et à l'enfouissement des déchets, il est quantifié par le pesage à l'entrée de la ressourcerie de tous les objets et matériaux.

Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du présent appel à projets 2019 sont traitées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur en qualité de Responsable de traitement aux fins de gestion des candidatures dans le cadre de l'appel à projets 2019, de gestion des réclamations, de prospection commerciale et de réalisation de traitements statistiques. Le caractère obligatoire des réponses aux questions est mentionné par un astérisque. Le défaut de réponse pourra conduire la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur à ne pas pouvoir prendre en compte votre candidature ou traiter votre demande. Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement des données, du droit de retirer votre consentement au

traitement des données, du droit à la limitation du traitement, du droit à la portabilité des données, du droit de vous opposer au traitement pour un motif légitime, du droit de vous opposer à la prospection commerciale sans avoir à fournir de motif, du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre politique en matière de protection des données personnelles <https://www.ca-pca.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles-de-la-caisse-regionale.html#cr>.

Adhésion au règlement

La participation à cet appel à projets 2019 implique l'acceptation sans restriction ni réserve au présent règlement, dès la validation du Dossier de candidature ci-dessous. Le présent appel à projets est soumis à la loi française.

Déclaration de candidature

En signant ce formulaire, je certifie exacts tous les éléments que j'y fais figurer et me sou mets de bonne foi au processus de sélection de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR.

Je certifie agir en qualité de représentant dûment habilité de mon organisme pour déposer la candidature auprès de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR.

Dans le cas où le projet présenté ci-dessus serait sélectionné par la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR.

- Je m'engage à signer une convention de partenariat avec la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR.
- Je m'engage à transmettre les informations concernant l'évolution du projet et à faciliter la coordination des rencontres qui seront organisées dans le cadre du suivi du projet présenté.
- Je me sou mets de bonne foi au processus de sélection de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR.

- J'autorise la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR à utiliser le nom de l'organisme que je représente afin de faire connaître les actions réciproques des parties, les besoins et les résultats obtenus.
- Si je suis sollicité par des médias suite aux informations presse communiquées par de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR, je m'engage alors à mentionner le soutien de la Fondation d'entreprise.
- Je m'engage à afficher de manière lisible le logo ou le nom de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PROVENCE COTE D'AZUR sur les outils de communication utilisés par l'organisme que je représente.
- Je m'engage à fournir un rapport faisant état de l'évolution du projet et de l'utilisation du don à chaque date anniversaire après la date de mise en place du projet.
- Je certifie sur l'honneur que l'activité de l'organisme que je représente n'est ni illicite, ni contraire à l'ordre public.

Nom : **Simion**

Prénom : **Jean-Louis**

Date : **30 avril 2019**

Signature :



Pièces à joindre au dossier

Pour les organismes d'intérêt général créés en 2018 :

- Copie de l'annonce au Journal Officiel
- Statuts
- Plan d'actions
- Noms et fonctions des membres du Conseil d'Administration et composition du Bureau
- Budget du projet
- Budget de la structure (prévisionnel de l'année en cours)

Pour les organismes d'intérêt général créés avant 2018 :

- Copie de l'annonce au Journal Officiel
- Statuts
- Dernier rapport d'activité paru (2017 ou 2018)
- Noms et fonctions des membres du Conseil d'Administration et composition du Bureau
- Budget du projet + budget de la structure (de l'année précédente + prévisionnel de l'année en cours)

Vous avez également la possibilité d'ajouter un visuel illustrant votre action ainsi qu'une vidéo de présentation si vous souhaitez bénéficier d'une page complète et descriptive dans notre annuaire des organismes.

Avant de valider votre dossier en ligne veillez bien à ce qu'il soit **complet**. N'oubliez pas de **finaliser votre candidature en ligne au plus tard le 30 avril 2018** sur le site de l'appel à projets : <http://www.fondation-capca.com/>

Nous ne considérerons aucune candidature envoyée par courrier.

Pour toutes demandes de renseignements :

Fondationentreprise@ca-pca.fr